

Pour la re-fondation de l'enseignement artistique en France



www.snea.net

L'ensemble des enseignants artistiques, du public comme du privé, vit de plus en plus mal sa condition d'artiste-enseignant, souvent incompris, non respecté professionnellement et socialement, de plus en plus hautement qualifié et paradoxalement, mal rémunéré.

Plus de soixante années après la nomination d'André Malraux au Ministère de la Culture et l'engagement sans faille de Marcel Landowski pour combler le désert musical de cette époque, nous voici confrontés à un mouvement de destablisation sans précédent. Incompréhension ou méconnaissance d'un statut à l'origine calqué sur celui de l'Education Nationale, incompréhension ou méconnaissance de nos missions d'enseignement les confondant trop souvent avec celles de l'animation socio-culturelle, stagnation des salaires alors que les niveaux de recrutement a été sensiblement relevé (licence et master), tout ceci crée un climat d'incompréhension, de colère et de plus en plus de découragement. **La pandémie du Covid a révélé encore davantage ces failles dans les établissements territoriaux d'enseignement artistique.**

Une des causes est sans nul doute une gestion hybride de nos métiers, par le Ministère de la Culture pour la partie pédagogique et par celui de l'Intérieur, à travers la Direction Générale des Collectivités Locales pour les carrières.

Dès 1950, il a été créé un "statut" communal des enseignants artistiques voisin de celui de leurs homologues de l'Education Nationale. Subsiste à ce jour le régime indemnitaire, identique à celui de l'Education Nationale, et ce malgré le passage à la Fonction Publique Territoriale. Cette similitude statutaire ne s'est jamais démentie, tant sur l'organisation du travail basée sur le calendrier scolaire des élèves que sur les éléments de salaire et des horaires hebdomadaires spécifiques.

Peu à peu, force est de constater qu'un mille feuilles administratif et règlementaire rend nos

métiers difficiles à comprendre pour nombre de responsables locaux qui veulent nous fondre dans un statut général de la Fonction Publique Territoriale, sans tenir compte de nos spécificités.

Aujourd'hui, trop d'élus semblent ignorer ces réalités et, sous prétexte de libre administration de leur collectivité, ne respectent plus ni les missions premières, ni l'organisation du travail basée sur le calendrier scolaire ou universitaire. Ils semblent ignorer ce qu'un établissement d'enseignement artistique apporte culturellement et socialement à une collectivité.

Pour toutes ces raisons, il est temps de retrouver:

- **le respect des missions d'enseignement qu'il faut préciser (à ne pas confondre avec celles d'animation)**
- **une organisation du travail dans le respect du calendrier scolaire et ou universitaire**
- **la reconnaissance des diplômes requis par une mise à niveau des salaires (au moment où nos homologues de l'Education Nationale voient les leurs augmenter)**

Les dérives actuelles, source d'angoisse permanente, ne doivent plus perdurer.

C'est la raison pour laquelle nous interrogeons les candidat(e)s à l'élection présidentielle afin qu'ils soient d'une part au courant de la réalité vécue par nombre d'artistes enseignants et d'autre part, s'engagent à clarifier notre situation professionnelle et sociale.

Nous pensons aussi souhaitable que la population découvre ou redécouvre ce Service Public culturel de proximité, construit au fil du temps par la volonté de nombre d'élus qui ont investi dans des équipements adaptés aux contraintes pédagogiques et avec le soutien, malheureusement de moins en moins perceptible, de l'Etat. En cette période où l'on a tendance à classer en essentielles ou en non essentielles les différentes activités, la Culture en général et l'Enseignement artistique en particulier se sont révélés comme étant de la première catégorie. **Quand les bienfaits sociaux et humains ne sont pas quantifiables au même titre que les activités industrielles et commerciales, notre enseignement artistique s'affirme aujourd'hui comme un pilier éducatif structurant et sociabilisant pour nos élèves : fondamental pour notre société, il nécessite une autre considération.**

Michel VENTULA

Secrétaire Général du SNEA-UNSA